

# EXTRAITS



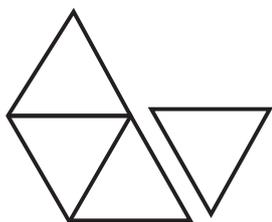
**Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.**

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



## 5.4 INTERVENIR SUR L'EXISTANT

# MÊLER ANCIEN ET MODERNE



1 : Réhabilitation d'une ferme en pisé. M. Sabbagh (archi.). Cras-sur-Reyssouze (01).

2 : Extension réhabilitation. Médiathèque Simone Veil. C. et E. Mégard (archi.). Jassans-Riottier (01).

3 et 4 : Médiathèque La Grenette. C. et E. Mégard (archi.).



**R**estaurer un édifice commence par s'interroger sur ses usages et les degrés d'évolutions qu'il peut subir.

Un relevé d'état des lieux aide à nourrir la compréhension globale de l'édifice. Cette étape essentielle permet de prévoir et d'anticiper les modifications projetées. Elle participe à se questionner sur les économies d'échelle, une meilleure fonctionnalité ou un phasage des travaux.

Par exemple, pour une ancienne ferme en pisé, l'organisation systématique des murs porteurs ou l'emplacement des portes charretières existantes sont des éléments qui guident la réflexion. A Cras-sur-Reyssouze, ces larges ouvertures ont été déclinées de manière contemporaine avec une simplicité et une continuité des matériaux apportés.

A Jassans-Riottier, l'extension de la médiathèque Simone Veil s'inscrit par ses alignements astucieux dans les proportions du bâti initial. La teinte du bois répond aux teintes de la pierre, le bandeau vitré toute hauteur détache les deux volumes pour mieux faire dialoguer l'ancien et le moderne.



Pour la transformation de l'ancienne Grenette d'Ambérieu-en-Bugey en médiathèque, l'intervention contemporaine est proportionnée à l'expressivité forte de l'existant. Elle lie trois qualités firmitas, utilitas et venustas<sup>1</sup> autrement dit pérenne, utile et belle suivant «le traité de Vitruve, *De architectura* au XIV<sup>e</sup> siècle. Les lames verticales extérieures viennent protéger la salle de lecture des trop forts rayons. Sur les plafonds intérieurs ces lames viennent guider l'éclairage et renforcer l'acoustique.



**" VOUS NE SAVEZ PAS ENCORE POURQUOI LES RUINES FONT TANT PLAISIR, INDÉPENDAMMENT DE LA VARIÉTÉ DES ACCIDENTS QU'ELLES MONTRENT. "**

Denis Diderot, *Ruines et paysages. Salons de 1767*, Paris, Hermann, 1995. p 338.

1 De architectura, traité de Vitruve, vers 1390